

# CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2015

\*\*\*

## CONVOCAION DU 05 NOVEMBRE 2015

\*\*\*

L'an deux mil quinze, le douze novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La HAYE-PESNEL, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur NAVARRET Alain, Maire.

**Etaient présents** : Mr NAVARRET Alain, Maire ; Mr TROCHON, Mme THOMAS-BALART, Mme GUESNON, Adjoint ; Mme LEMATTE, Mme LOISEL-LE PALLEC, Mr ANNE, Mr BEZIERS, Mr EVE, Mme ROGER, Mme DRUGEON, Mr DOUASBIN, Mr MARQUES de FIGUEIREDO

**Absent** : Mr THEAULT, Mme LEMESLE

**Secrétaire** : Mme GUESNON

### **Décision modificative : Budget principal**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 605 : Achats de matériels		3 600.00 €		
D 60611 : Eau & assainissement		3 000.00 €		
D 60623 : Alimentation		1 000.00 €		
D 60631 : Fournitures d'entretien	2 000.00 €			
D 60636 : Vêtements de travail		1 000.00 €		
D 6064 : Fournitures administratives		1 000.00 €		
D 61522 : Entretien de bâtiments	69 061.65 €			
D 6184 : Versements à des organ.form.		1 500.00 €		
D 6227 : Frais d'actes.de contentieux		1 500.00 €		
D 6247 : Transp.collectifs		2 000.00 €		
D 62878 : Remb. autres organismes		900.00 €		
D 6358 : Autres droits		11 364.00 €		
D 637 : Autres impôts & taxes	11 752.00 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>82 813.65 €</b>	<b>26 864.00 €</b>		
D 6218 : Autre personnel extérieur		2 000.00 €		
D 6336 : Cotisation CNG,CG de la FPT		3 000.00 €		
D 6411 : Personnel titulaire		20 000.00 €		
D 6413 : Personnel non titulaire		35 000.00 €		
D 64168 : Autres	20 000.00 €			
D 6451 : Cotisations à l'URSSAF		10 000.00 €		
D 6453 : Cotisations caisses retraite		6 000.00 €		
D 6454 : Cotisations ASSEDIC		700.00 €		
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel</b>	<b>20 000.00 €</b>	<b>76 700.00 €</b>		
D 6811 : Dot.amort.immos incorp.& corp		12 225.65 €		
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>12 225.65 €</b>		
D 6574 : Subv. fonct. person. droit privé		27 500.00 €		
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>27 500.00 €</b>		
R 6419 : Remb. rémunérations de personnel				7 000.00 €
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>				<b>7 000.00 €</b>
R 722 : Immobilisations corporelles				3 595.00 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section</b>				<b>3 595.00 €</b>
R 70311 : Concessions dans les cimetières				400.00 €
R 7062 : Redev. services à car. culturel			6 000.00 €	
R 7066 : Redev. services à car. social				6 000.00 €
R 70688 : Autres prestations de services				35.00 €
R 70848 : Autres organismes				13 300.00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services</b>			<b>6 000.00 €</b>	<b>19 735.00 €</b>
R 7325 : Fonds péréq. interco et commun.				3 203.00 €
R 7336 : Droits de place				314.00 €
R 7338 : Autres taxes			314.00 €	
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>			<b>314.00 €</b>	<b>3 517.00 €</b>
R 74121 : Dot Solidarité rurale				789.00 €
R 74127 : Dot nationale de péréquation				131.00 €

R 74718 : Autres				6 200.00 €
R 74758 : Particip des autres groupements				1 929.00 €
R 7478 : Autres organismes				394.00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations et participations</b>				<b>9 443.00 €</b>
R 758 : Prod. divers de gest° courante				466.00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante</b>				<b>466.00 €</b>
R 7718 : Autres produits except. gestion				89.00 €
R 7788 : Produits exceptionnels divers				2 945.00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>				<b>3 034.00 €</b>

<b>Total</b>	<b>102 813.65 €</b>	<b>143 289.65 €</b>	<b>6 314.00 €</b>	<b>46 790.00 €</b>
--------------	---------------------	---------------------	-------------------	--------------------

#### INVESTISSEMENT

D 2313-79 : travaux en régie		3 595.00 €		
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>3 595.00 €</b>		
D 2151 : Réseaux de voirie		268.38 €		
D 2152 : Installations de voirie	268.38 €			
<b>TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>268.38 €</b>	<b>268.38 €</b>		
D 2182 : Matériel de transport	4 160.00 €			
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>4 160.00 €</b>			
D 2315 : Immos en cours-inst.techn.		13 990.65 €		
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>		<b>13 990.65 €</b>		
R 024 : Produits des cessions				1 200.00 €
<b>TOTAL R 024 : Produits des cessions</b>				<b>1 200.00 €</b>
R 28031 : Amortis. frais d'études				2 720.00 €
R 2804131 : Région : Biens mobiliers, mat.			6 674.00 €	
R 2804132 : Région : Biens mobiliers, mat.				6 740.00 €
R 28041512 : GFP rat : Bâtiments et instal.				15 000.00 €
R 28041582 : GFP : Bâtiments et installation			15 000.00 €	
R 28132 : Amort.const.immeubles de rapp				9 439.65 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section</b>			<b>21 674.00 €</b>	<b>33 899.65 €</b>

<b>Total</b>	<b>4 428.38 €</b>	<b>17 854.03 €</b>	<b>21 674.00 €</b>	<b>35 099.65 €</b>
--------------	-------------------	--------------------	--------------------	--------------------

<b>Total Général</b>		<b>53 901.65 €</b>		<b>53 901.65 €</b>
----------------------	--	--------------------	--	--------------------

### Décision modificative : Budget du service eau et assainissement

Designation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 615 : Entretien et réparations	2 433.00 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>2 433.00 €</b>			
D 6410 : Rémunération du personnel		6 000.00 €		
D 6450 : Charges de sécurité sociale et..		2 000.00 €		
<b>TOTAL D 012 : Charg. pers. et frais assimilés</b>		<b>8 000.00 €</b>		
R 758 : Pdts divers de gestion courante				3 800.00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante</b>				<b>3 800.00 €</b>
R 778 : Autres produits exceptionnels				1 767.00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>				<b>1 767.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>2 433.00 €</b>	<b>8 000.00 €</b>		<b>5 567.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2178 : Autres immo. corp. reçues au t..		18 000.00 €		
D 218 : Autres immobilisat° corporelles	18 000.00 €			
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>18 000.00 €</b>	<b>18 000.00 €</b>		
D 2313 : Constructions		20 495.00 €		
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>		<b>20 495.00 €</b>		
R 131 : Subventions d'équipement				20 495.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>				<b>20 495.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>18 000.00 €</b>	<b>38 495.00 €</b>		<b>20 495.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>26 062.00 €</b>		<b>26 062.00 €</b>

### **Orientations budgétaires :**

Monsieur le Maire donne aux élus le détail des investissements à prévoir pour l'année 2016.

- Aménagement de la Place du Champ de Foire, une estimation de 160 000.00 € HT a été faite par le cabinet TECAM. Un dossier pour obtenir une subvention au titre de la DETR sera monté.
- Assainissement dans la rue de la Libération avec une estimation de 300 000.00 € HT. Des subventions auprès de l'agence de l'eau et du département seront sollicitées.
- Continuité de l'aménagement de la rue de Libération, le dossier est reporté d'un an en raison des travaux d'assainissement.
- Travaux dans le cimetière. Un dossier de subvention au titre de la DETR sera fait.
- Travaux divers dans les bâtiments communaux.

### **Devis pour matériel informatique :**

Le devis de la Société IBC Dialog est retenu pour la fourniture des ordinateurs du secrétariat de Mairie et du Centre de loisirs.

### **Réalisation d'un emprunt de 150 000.00 € auprès du Crédit Mutuel :**

**DEL 15-1101**

**ARTICLE-1 :** Monsieur le Maire de La Haye-Pesnel est autorisé à réaliser auprès de la **CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL** de Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43, Boulevard Volney à LAVAL (53), un emprunt de :

**150 000.00 Euros**

dont le remboursement s'effectuera sur la durée de **10 ans**.

Ce concours s'inscrit dans le plan de financement fourni au prêteur.

**ARTICLE-2 :** Le taux nominal de l'emprunt sera de : **1,65%** - Taux Fixe, en mode d'amortissement progressif du capital

Le taux effectif global ressort à : **1,66896 %**

Le montant de l'échéance annuelle s'établira à 16 394,65 Euros.

Les frais de dossier d'un montant de 150 € seront déduits du déblocage de prêt.

**ARTICLE-3 :** Le conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.

**ARTICLE-4 :** Le conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à intervenir au nom de la Commune de La Haye-Pesnel à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place.

### **Taxe foncières des locaux scolaires : DEL 15-1105**

Le Conseil Municipal :

- Considérant la mise à disposition des locaux à usage scolaire au SIVU des écoles publiques du secteur de LA HAYE-PESNEL,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Décide de demander au SIVU des écoles le remboursement des taxes foncières afférentes aux locaux scolaires.

**Répartition des millièmes locaux « ancien centre de secours » :**

**DEL 15-1106**

A la suite de la reprise des locaux de la salle du Centre de secours par le SIVU des écoles, le local du rez de chaussée restant communal : Monsieur le Maire propose afin de mesurer la quote-part des parties communes, qu'une répartition des millièmes de copropriété soit établie.

Le Conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention pour répartition des millièmes.
- Décide que la répartition se fera à raison de 500/1000<sup>ème</sup> pour la commune de La Haye-Pesnel et 500/1000<sup>ème</sup> pour le SIVU des écoles.

**Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale : DEL 15-1103**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1111-2, L 2121-29,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de refonte des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale établi par Madame la Préfète de la Manche,

Le Conseil Municipal, après vote, décide :

- Avec 11 voix pour, d'émettre un avis favorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui propose de maintenir la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer dans son périmètre actuel.

**Projet « commune nouvelle » :**

Monsieur le Maire informe que les avantages financiers accordés pour les communes nouvelles créées avant le 31 décembre 2015 ont été reportés au 30 juin 2016.

Nous sommes en attente de la décision des élus de Folligny afin de savoir si la création d'une commune nouvelle se fera autour de La Haye-Pesnel.

**Avis sur le schéma de mutualisation proposé par la communauté de communes GTM : DEL 15-1107**

L'article L.5211.39.1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi du 16 décembre 2010 stipule que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre établit, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communs membres. Ce rapport doit comporter un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Un schéma a été élaboré à l'issue de travaux préparatoires ayant associé GTM et l'ensemble des communs membres. Ces travaux ont conduit à un premier diagnostic d'ensemble des besoins des communes, et a permis d'identifier des pistes de mutualisation possibles, qui seront travaillées dans le cadre de la réflexion d'élaboration du projet de territoire et sa déclinaison organisationnelle.

Ce schéma constitue donc une première étape dans la constitution d'un schéma de mutualisation plus ambitieux à l'horizon de 2017, lorsque l'ensemble de la réflexion portant sur le projet du territoire aura été menée. Ce document doit donc être considéré comme le point de départ de la réflexion en matière de mutualisation.

Conformément aux textes règlementaires (loi du 16 décembre 2010 et loi NOTRe), le schéma est adressé pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et doit être approuvé par délibération de l'organe délibérant de Granville Terre et Mer avant le 31 décembre 2015.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'émettre un avis sur le projet de Schéma de Mutualisation proposé par Granville Terre et Mer.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Donne un avis favorable.

#### **Evolution compétence tourisme :**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Communauté de Communes GTM a décidé la création d'un Office de Tourisme Communautaire sous forme d'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC). Le personnel du Syndicat d'initiative de La Haye-Pesnel sera transféré à cette nouvelle entité qui aura des missions liées exclusivement au tourisme.

La partie événementielle comme : Le marché aux fleurs, le forum des associations, les randonnées de l'été, le concert de Noël, le salon de la gastronomie, etc... ne sera pas reprise.

Afin de continuer ces activités, l'idée de créer une association a été lancée.

#### **Prêt matériel aux collectivités :**

Le Conseil Municipal accepte de prêter certains matériels aux collectivités de l'ex Communauté de Communes du Pays Hayland.

#### **Tarifs cimetièrre :**

A la demande des élus, une information est donnée sur les tarifs en vigueur des concessions du cimetière et du columbarium. Aucune modification n'est décidée.

#### **Avis sur la modification des statuts du SDEAU50 : DEL 15-1104**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la modification statutaire du Syndicat Départemental de l'eau (SDeau50).

Considérant la loi NOTRe promulguée le 7 août 2015 et ses impacts sur les services d'eau potable,

Considérant les réflexions engagées depuis mai 2015 par les élus du SDeau50 afin de préserver une logique eau potable dans la future organisation territoriale,

Vu le projet de modification des statuts du SDeau50 portant sur la création d'une compétence à la carte production/distribution exercée selon les modalités suivantes :

- L'échelon local correspond à l'échelon opérationnel, appelé « Conseil Local de l'Eau Potable » (CLEP)
- L'échelon départemental correspond à l'échelon décisionnel avec pour organes : le comité syndical, le bureau et le président,  
Etant entendu que seules les collectivités qui le souhaitent adhèrent à cette compétence production/distribution.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la modification des statuts du SDeau50 validée par son comité syndical du 15 octobre 2015
- Décide de ne pas adhérer à la compétence production/distribution du SDeau50.

### **Facturation eau et assainissement :**

Monsieur le Maire présente aux élus le projet de modification de notre système de facturation eau et assainissement.

Il est proposé :

- En 2016 : Deux relevés de compteurs seront faits, un courant Mai et l'autre en Novembre ; il n'y aura pas de facture d'acompte.
- En 2017 et les années suivantes : Un acompte sera demandé en Mai et le solde après un relevé de compteurs en Novembre.
- Les tarifs seront revus en avril 2016 pour l'application en juillet 2016.

### **Demande de subvention de l'école Saint Michel :**

L'école Saint Michel sollicite une subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un cirque dans le cadre d'activités sur les arts du spectacle vivant. Monsieur le Maire propose de prendre contact avec Monsieur Dufour, directeur de l'école, avant de prendre une décision sur le montant à allouer.

### **Embauche animateur de l'ESH :**

Monsieur le Maire expose que suite à la démission des membres de l'ESH, un nouveau bureau a été formé. Les membres ont informé la municipalité qu'ils ne souhaitaient plus gérer le personnel.

Après débat, les élus donnent un accord de principe pour la reprise du salarié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 afin que les activités de l'éducateur sportif continuent. Il reste à étudier les possibilités pour le profil de carrière. Le dossier sera revu lors de la prochaine réunion de conseil.

### **Dissolution de l'association « Histoires locales » :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association « Histoires locales » qui envisage la dissolution de l'association.

### **Nom pour le gymnase :**

La Communauté de Communes GTM souhaite mettre en place une signalétique extérieure du gymnase, il serait souhaitable de lui donner un nom, Monsieur le Maire propose une réflexion et le choix se fera lors de la prochaine réunion.

### **Compte-rendu de la commission des travaux :**

Monsieur Trochon, responsable de la commission, expose aux élus les différents travaux à prévoir sur le territoire de la commune.

### **Vente Jumper (service eau et assainissement) : DEL 15-1102**

Le Conseil Municipal autorise la vente du véhicule Jumper pour le prix de 1 500.00 €.

### **Questions diverses :**

- Vœux du Maire : Vendredi 8 janvier à 19 heures
- Appel à projets : Monsieur le Maire fait part aux élus du dossier d'appel à projets dans le cadre du Tour de France 2016.
- Fourniture électricité : Monsieur Trochon informe les élus du résultat de l'appel d'offres pour un achat groupé organisé par le SDEM, il fait apparaître une moins-value de 20%.

**Pour extrait conforme.**